

Menuiseries extérieures du logis de la Chaslerie

Historique du dossier

(au 10 février 2023)

Le dossier est ouvert le 17 janvier 2014, par courriel de Pierre-Paul FOURCADE à Arnaud TIERCELIN (D.R.A.C./C.R.M.H.).

Le 4 mars 2015, la D.R.A.C. décide de subventionner à 60 % une « étude préalable », d'un montant de 7 560 € T.T.C. En septembre 2015, cette étude est produite par Benoît MAFFRE, architecte du patrimoine ; elle porte sur les menuiseries extérieures du logis et de l' « aile Ouest ». Le 30 mars 2016, la D.R.A.C. approuve cette étude mais présente des « observations ». Le 18 mai 2016, cette subvention de 4 536 € est réglée à Pierre-Paul FOURCADE.

Sur cette base, Pierre-Paul FOURCADE décide d'engager les travaux portant sur les menuiseries extérieures du seul logis. Benoît MAFFRE produit, en octobre 2016, un « projet » dénommé « interventions sur les menuiseries extérieures du corps de logis ». Le 24 novembre 2016, Pierre-Paul FOURCADE sollicite l'autorisation de ces travaux. La D.R.A.C. l'accorde le 27 mars 2017 tout en émettant des « prescriptions ».

I – Dans un premier temps, il était question d'une « première tranche », d'une « deuxième tranche » et des suivantes :

Le 24 mars 2017, la D.R.A.C. écrit à Pierre-Paul FOURCADE avoir inscrit à sa programmation 2017 une première tranche de restauration des menuiseries extérieures du logis d'un montant estimé de 100 000 € T.T.C. qui serait subventionnée par l'Etat au taux de 35 %.

Le 6 juin 2017, Benoît MAFFRE met fin unilatéralement, dans des conditions pour le moins confuses mais très désagréables pour Pierre-Paul FOURCADE, à sa mission de maîtrise d'œuvre auprès de celui-ci qui lui avait pourtant réglé immédiatement toutes les factures d'honoraires présentées, même hors budget signé par l'architecte.

Le 7 juillet 2017, le conseil général de l'Orne alloue à Pierre-Paul FOURCADE une subvention de 14 839 €, représentant 20 % d'une dépense subventionnable de 74 194 € au titre d'une première tranche de restauration des menuiseries du logis.

Le 5 septembre 2017, Pierre-Paul et Carole FOURCADE autorisent Thibaud FOURCADE à engager à ses frais une première tranche de travaux, relative aux menuiseries extérieures de la tour Sud-Ouest, de la cage d'escalier et de la grande pièce du premier étage du logis. Sur les conseils de Pierre-Paul FOURCADE pour ne pas perdre la mémoire du chantier, Thibaud FOURCADE signe un contrat de maîtrise d'œuvre avec Benoît MAFFRE. Le 15 novembre 2017, la D.R.A.C. alloue par convention à Thibaud FOURCADE une subvention de 32 755 €, soit 35 % de la dépense subventionnable de 93 585,05 € T.T.C. au titre de cette première tranche de restauration des menuiseries extérieures du logis.

Dès décembre 2017, Thibaud FOURCADE se retire du projet pour convenance personnelle et Pierre-Paul FOURCADE reprend immédiatement celui-ci à son compte, sans chercher à rétablir le contact avec Benoît MAFFRE. Compte tenu de l'incertitude sur l'évolution du régime fiscal des monuments historiques du fait de la prochaine introduction du « prélèvement à la source », Pierre-Paul FOURCADE règle d'avance aux artisans 64 713,49 € de travaux au titre de la première tranche.

Le 13 février 2018, la D.R.A.C. écrit à Thibaud FOURCADE consentir au versement de 30 % de la subvention prévue pour la première tranche, soit 9 827 €, « pour aider au démarrage du projet et à titre exceptionnel ». Thibaud FOURCADE rétrocède cette somme à Pierre-Paul FOURCADE.

Le 10 juillet 2018, la D.R.A.C. écrit à Pierre-Paul FOURCADE avoir inscrit à sa programmation 2019 une deuxième tranche de restauration des menuiseries extérieures du logis.

Le 11 septembre 2018, Pierre-Paul FOURCADE sollicite auprès de la D.R.A.C. une subvention de 35 % pour une deuxième tranche, d'un montant de 83 222,30 € dont la maîtrise d'œuvre serait confiée à Arnaud PAQUIN, architecte du patrimoine. Cette deuxième tranche porte sur les menuiseries extérieures de la salle-à-manger et de la chambre de la partie Nord de l'étage (mais non comprises les ferronneries ni les peintures correspondantes) ainsi que sur six menuiseries métalliques de la tour Nord-Est, y compris les maçonneries et les honoraires d'architecte correspondant à cet ensemble.

Le 22 août 2019, sur les conseils de la D.R.A.C. qui a remodelé le contenu de la deuxième tranche, Pierre-Paul FOURCADE sollicite une subvention de 29 252 €, soit 35 % d'une dépense subventionnable de 83 578 € pour les seules menuiseries de la salle-à-manger et de la chambre du Nord de l'étage (rien n'est toutefois prévu pour les maçonneries, la peinture et les ferronneries correspondantes) ; en revanche, sur la recommandation de la D.R.A.C., la sous-enveloppe destinée à couvrir les honoraires d'architecte est plus que triplée.

Le 5 septembre 2019, Pierre-Paul FOURCADE sollicite du conseil départemental de l'Orne une subvention de 15 000 € pour cette deuxième tranche ainsi composée.

Le 18 septembre 2019, la D.R.A.C. alloue par convention à Pierre-Paul FOURCADE la subvention correspondant à cette demande.

Le 25 octobre 2019, le conseil départemental de l'Orne accorde à Pierre-Paul FOURCADE la subvention de 15 000 € demandée pour cette deuxième tranche ; il est précisé que les travaux correspondants doivent être achevés avant le 3 décembre 2023.

La 11 septembre 2020, Pierre-Paul FOURCADE se fait communiquer par Vincent AUBIN la réglementation de la région Normandie en matière d'aide au patrimoine. A partir du 12 janvier 2021, se déroule entre les deux un dialogue, toujours en cours plus de deux ans plus tard, sur les conditions à remplir pour que le chantier de la Chaslerie soit éligible à ces dispositions. Le 3 février 2021, Vincent AUBIN déclare le bail transmis au profit d'une association conforme à la réglementation de la Région ; il demande toutefois que soit clarifiée la question du choix du maître d'ouvrage, entre Pierre-Paul FOURCADE ou toute autre personne physique et l'association « La SVAADE » qui vient d'être fondée.

Le 6 avril 2021, Pierre-Paul FOURCADE sollicite auprès de la D.R.A.C. le règlement de 3 349,50 € de subvention au titre de la première tranche (en sus des 30 % déjà réglés en 2018) et de 2 960,17 € au titre de la deuxième tranche. Le 26 avril 2021, la D.R.A.C. refuse, en l'état du chantier, de régler quoi que ce soit de plus au titre de la première tranche mais ajoute qu'un premier acompte de 2 054 € sera réglé au titre de la deuxième tranche, ce qu'il fut.

Le 7 avril 2021, Pierre-Paul FOURCADE sollicite auprès du conseil départemental de l'Orne le paiement du solde de subventions départementales pour la première tranche et d'une partie de la subvention pour la deuxième. Il fait valoir à ce titre des factures d'honoraires d'architectes du patrimoine. Il lui est répondu que le conseil départemental de l'Orne exclut de subventionner les honoraires d'architectes.

Le 16 juin 2021, Pierre-Paul FOURCADE prend contact avec l'interlocuteur qui lui a été désigné au « PETR du Pays du Bocage » pour essayer de savoir si, comme la Région en fait une condition, le projet de travaux à la Chaslerie est susceptible d'être retenu soit au titre d'un programme européen LEADER, soit au titre du contrat de territoire signé entre la Région et ce PETR. Ces contacts ne donneront rien, l'une des raisons de cette fin de non-recevoir est que « la thématique Patrimoine n'a pas été retenue par les membres du GAL ».

Le 12 juillet 2021, une réunion de travail se tient à la Chaslerie à laquelle participent notamment Jérôme NURY, député et conseiller départemental de l'Orne, Catherine MEUNIER, conseillère régionale de Normandie et départementale de l'Orne, Bernard SOUL, maire de Domfront-en-Poiraie et président de « Domfront Tinchebray Interco » et Vincent AUBIN. Cette réunion permet de faire le point sur les différentes voies envisageables pour le financement des 2 M€ de travaux à venir prévisibles à la Chaslerie. Jérôme NURY « recommande de ne pas tarder à présenter un premier dossier de 250 000 €, afin d'accrocher des financements publics dès 2022 ». Tous ces échanges ont lieu dans le cadre, notamment, de la réglementation du 9 avril 2018 de la région Normandie et de celle du 11 décembre 2014 du conseil général de l'Orne.

Le 31 juillet 2021, le président de « La SVAADE » écrit au président de la Région Normandie pour soumettre, pour subvention régionale, un programme de 303 415,52 € T.T.C. de travaux, portant principalement, en l'état des devis reçus, sur le chauffage par aquathermie. Le 3 septembre 2021, la Région répond notamment que les travaux du programme Monument Historique ainsi soumis sont « éligibles au dispositif régional d'aide à la restauration du patrimoine culturel protégé puisque faisant partie de la thématique 'Patrimoine remarquable et emblématique offrant un potentiel d'attractivité des territoires concernés', sous réserve de l'organisation d'une réunion des financeurs (DRAC, Département de l'Orne, Fondation du Patrimoine...) avant fin 2021 pour déterminer les tranches de travaux prioritaires ». Malgré les efforts répétés de Pierre-Paul FOURCADE et de « La SVAADE », cette réunion n'a jamais pu être montée.

Au terme de cette première période qui s'étale, travaux administratifs préparatoires compris, sur plus de sept ans, et sans que la moindre pièce de bois ou de fer n'ait encore été façonnée pour commencer la restauration des menuiseries extérieures en cause, Pierre-Paul FOURCADE a, sauf erreur, dépensé 26 418 € au titre des seuls frais de dossier et encaissé 29 360 € de subventions. Comme on le voit à travers les chiffres suivants, toutes les subventions reçues à ce stade déjà tardif ou presque toutes ont ainsi été absorbées sans contestation possible par les seuls honoraires d'architectes du patrimoine ou d'un « assistant à maîtrise d'ouvrage » dont l'intervention a paru indispensable pour maintenir le contact avec leur corporation (et l'on ne dit rien ici des surcoûts, qui résulteront inmanquablement des spectaculaires délais en cause, sur les factures à venir des artisans) :

. pour les dépenses réglées :

- 17 490,26 € T.T.C. au titre des frais d'études du dossier par Benoît MAFFRE, dont 7 560 € au titre de son « étude préalable » de septembre 2015,
- 3 059 € au titre de l'intervention d'un « assistant à maîtrise d'ouvrage » qui a aidé Pierre-Paul FOURCADE dans sa recherche d'un nouvel architecte du patrimoine après la fin de l'intervention de Benoît MAFFRE,
- 5 868,74 € au bénéfice d'une architecte du patrimoine intervenue entre 2019 et sa démission, reçue avec un soulagement qui confinait à la gratitude, le 2 août 2021.

. pour les subventions encaissées :

- 4 536 € de l'Etat au titre de l'« étude préalable » de septembre 2015,
- 9 827 € de l'Etat au titre de la tranche 1,
- 2 054 € de l'Etat au titre de la tranche 2,
- 12 943 € du conseil départemental de l'Orne au titre de la tranche 1.

II – Dans un second temps, la D.R.A.C. a demandé que le dossier lui soit représenté en distinguant entre deux « tranches A et B », la « tranche A » ayant vocation à être substituée aux « tranches 1 et 2 » précédentes :

Cette demande a résulté de deux facteurs :

- d'une part et principalement, le caractère inapplicable du découpage des « tranches 1 et 2 » en sous-tranches diverses opéré par la D.R.A.C. lorsqu'elle avait mis en place les « conventions » correspondantes,
- d'autre part, le souci d'identifier un seul maître d'ouvrage, alors que Thibaud FOURCADE s'était retiré du dossier en décembre 2017 et qu'un nouvel acteur, l'association « La SVAADE », apparu dès l'été 2020, s'était déclaré volontaire pour ce rôle.

De plus, l'idée de procéder en deux « tranches A et B » et non en une seule pour les menuiseries extérieures du logis a répondu à une problématique comptable propre à la D.R.A.C. mais cette complication n'a pas manqué de retarder encore le démarrage effectif du chantier, d'autant que, dans le même temps, la région Normandie décidait de refondre sa politique d'aide au patrimoine privé.

On ne développe pas ici ces avatars administratifs et on se borne à en revenir à l'énumération des étapes-clé de l'évolution factuelle du dossier :

Le 30 août 2021, Pierre-Paul FOURCADE expose à la conservation régionale des monuments historiques la « problématique du chantier de la Chaslerie ». Il met l'accent sur les besoins de financement probables qu'il évalue à 2 M€ ainsi que sur les sources de financement envisageables, dont la « mission BERN » et le « projet MORIN de développement du tourisme médiéval domfrontais ».

Le 15 décembre 2021, la D.R.A.C. demande que soit définie une nouvelle tranche de travaux de restauration des menuiseries extérieures du logis, destinée à être substituée aux « tranches 1 et 2 précédentes ». Elle précise qu'à l'occasion de la mise en place de cette nouvelle tranche, il sera demandé par le Trésor public à Pierre-Paul FOURCADE de rembourser la part déjà réglée des subventions de l'Etat au titre des « tranches 1 et 2 » ne correspondant pas aux honoraires d'architectes du patrimoine.

En juin 2022, Arnaud PAQUIN, architecte du patrimoine, produit une « demande d'autorisation de travaux » portant sur la « restauration des menuiseries du corps de logis ». Le 27 juillet 2022, cette autorisation est accordée, avec « prescriptions », par le préfet de la région Normandie.

En juillet 2022, Pierre-Paul FOURCADE poursuit ses tentatives de dialogue amorcées dès août 2021 avec la « Fondation du patrimoine », notamment dans la perspective espérée d'une reconnaissance du chantier par la « Mission BERN ». Il ne sortira jamais rien d'utile de ses efforts entrepris à tous les niveaux de cet organisme jusqu'à son délégué régional en janvier 2023.

Le 23 août 2022, Pierre-Paul FOURCADE et « La SVAADE » présentent à la D.R.A.C., tous justificatifs à l'appui, différentes hypothèses envisageables pour la composition de la

« tranche A ». Ils recommandent un « tranche A » de 199 675,01 € T.T.C. couvrant la moitié Nord du logis, cage d'escalier non comprise. Le montant de la subvention sollicitée se trouve ainsi de 3 % inférieur aux montants cumulés prévus pour les « tranches 1 et 2 » précédentes.

Le 25 août 2022, Pierre-Paul FOURCADE prend contact avec Florence CAILLET-BARANIAK, successeur de Servanne DESMOULINS-HEMERY au conseil départemental de l'Orne. Il lui signale que la réglementation du conseil départemental de l'Orne complique beaucoup le découpage du chantier de la Chaslerie en tranches d'un calibre compatible avec les vœux de la D.R.A.C. Il signale également les hiatus induits par les différences, selon les entités subventionneuses, entre les niveaux de paiement des subventions d'ores et déjà effectué au titre des « tranches 1 et 2 ». Il apprend à cette occasion que le conseil départemental de l'Orne vient de changer sa réglementation et qu'en particulier, il ne subventionne plus les travaux intérieurs. Il demande que le conseil départemental de l'Orne veuille à adopter une « lecture intelligente et suffisamment souple » de sa propre réglementation.

Le 28 août 2022, Pierre-Paul FOURCADE saisit la région Normandie d'une demande de subvention, au taux de 30 %, pour la restauration des menuiseries extérieures du logis (« tranches A et B », sans distinction). Cette demande est confirmée et complétée par courriel du 26 septembre 2022 de Pierre-Paul FOURCADE et de « La SVAADE ». Le 28 septembre 2022, Vincent AUBIN répond que la demande est « légitime » et conforme à la réglementation régionale en vigueur mais que celle-ci va évoluer ; il réserve en particulier la réponse de la région sur le point de savoir qui, de « La SVAADE » ou d'une personne physique devrait selon elle être le maître d'ouvrage.

Le 6 septembre 2022, la D.R.A.C. prend acte de la demande de subvention présentée par Pierre-Paul FOURCADE et « La « SVAADE » le 23 août précédent mais réclame que soit rempli un formulaire inédit. Le 7 septembre 2022, Pierre-Paul FOURCADE renvoie ce formulaire rempli.

Le 25 septembre 2022, Pierre-Paul FOURCADE envoie à la D.R.A.C., pour répondre à l'une de ses dernières remarques, une deuxième version de la demande de subvention pour la « tranche A ». Le montant des travaux est ainsi porté à 225 718,16 € T.T.C. A cette occasion, Pierre-Paul FOURCADE, qui a reçu fortuitement et dernièrement communication du « Guide d'application des critères d'intervention financière de l'Etat/ministère de la culture » paru sous le timbre de la D.R.A.C., demande que le taux de subvention de l'Etat auxdits travaux soit « porté de 35 à 40 % au moins ».

Le 28 septembre 2022, le président de « La SVAADE » et son vice-président en charge des travaux écrivent à Edouard de LAMAZE, conseiller régional de Normandie chargé d'une « mission de définition et d'animation d'une politique en faveur du patrimoine bâti culturel et privé » pour recommander que le programme de restauration de la Chaslerie trouve toute sa place dans le « projet MORIN de développement du tourisme médiéval domfrontais ».

Le 24 novembre 2022, les services de la région Normandie donnent acte d'une demande de subvention pour la « tranche A » et posent une série de questions auxquelles il est répondu, de façon circonstanciée et d'une manière qui corrige les erreurs de fait ou de droit, par courriels du 28 novembre 2022 de Pierre-Paul FOURCADE et des 30 novembre et 1^{er} décembre 2022 de « La SVAADE ».

Le 9 janvier 2022, les services de la région Normandie informent Pierre-Paul FOURCADE ainsi que le vice-président de « La SVAADE » en charge des travaux qu'il est préférable, au regard de leur réglementation à venir, que le maître d'ouvrage soit le propriétaire.

Le 30 janvier 2023, Chantal JOURDAN, députée de l'Orne intervenue auprès du maire de Domfront-en-Poiraie, informe Pierre-Paul FOURCADE que, selon cet élu, « les projets individuels menés sur le territoire » peuvent « prétendre à des subventions » au titre du « projet MORIN de développement du tourisme médiéval domfrontais ».

Le 2 février 2023, à la demande de la D.R.A.C. qui désire que le bon maître d'ouvrage lui soit notifié, Pierre-Paul FOURCADE réitère sa demande de subvention du 25 septembre 2022 en indiquant que, compte tenu tant de la position adoptée par la Région que de l'impossibilité où il se trouve toujours de trouver une solution familiale à la question, il assurera seul la maîtrise d'ouvrage du chantier à venir. Il lui est immédiatement donné acte de cette demande.

Le 2 février 2023, à la demande des services de la région Normandie dont le système informatique a été piraté début décembre précédent, Pierre-Paul FOURCADE réitère sa demande du 26 septembre 2022 de subvention de la Région pour les « tranches A et B » indistinctement, c'est-à-dire pour un total de travaux de 457 536,94 € T.T.C. Il lui est immédiatement donné acte de cette demande.

Le 9 février 2023, la D.R.A.C. accuse réception de la demande de subvention du 2 février, la déclare recevable et autorise, pour ce qui la concerne, Pierre-Paul FOURCADE à lancer les travaux de la « tranche A ».

Le 10 février 2023, Pierre-Paul FOURCADE sollicite du conseil départemental de l'Orne une subvention de 15 000 € pour une « tranche 3 » portant, sur la base des devis les plus récents (ceux transmis à la D.R.A.C. au titre de la « tranche A »), sur les mêmes menuiseries que celles de la « tranche 2 », plus celles de la tour Nord-Est.